

## INFOS MAIRIE

Avant d'effectuer cette démarche, il est possible de vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales.

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

**COMMENT  
S'INSCRIRE  
EN LIGNE  
SUR LES LISTES  
ÉLECTORALES ?**



 **01**

Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) dans la rubrique « Élections »

 **02**

Identifiez-vous ou créez **votre compte** sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou via **FranceConnect**

 **03**

Saisissez vos informations personnelles et indiquez la commune où vous souhaitez vous inscrire

 **04**

Fournissez les pièces justificatives demandées

# 2021

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES & RÉGIONALES

### Prévues les 20 et 27 juin.

Les conseillers régionaux ainsi que les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans.

Rappel de démarche administrative :



BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

LOGOS: JDC OBJECTIF CITOYEN, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, SGA

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.